

Pôle communication

Mercredi 27 octobre 2021

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 27 octobre, a arrêté sept projets de délibération du Congrès et adopté 28 arrêtés. Il a également examiné cinq dossiers d'étrangers.

### Projets de délibération du Congrès

---

#### **Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement, avec Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement, et Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la convention de financement par l'Agence française de développement (AFD) du projet de construction de la plateforme de biologie moléculaire (PlaBioVa) adossée à l'université nationale du Vanuatu. Il a également habilité le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à la signer.

> *Voir le communiqué détaillé « Plateforme de biologie moléculaire du Vanuatu ».*

#### **Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant décision modificative n° 1 du budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2021.

> *Voir le communiqué détaillé « Décisions modificatives du budget ».*

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant décision modificative n° 1 du budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2021.

> *Voir le communiqué détaillé « Décisions modificatives du budget ».*

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant décision modificative n° 2 du budget propre de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2021.

> *Voir le communiqué détaillé « Décisions modificatives du budget ».*

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif à l'ouverture, à l'ajustement, à la clôture d'autorisations de programme et d'engagement, et à l'approbation de la situation des dotations pluriannuelles dans le cadre de la décision modificative n° 2 du budget principal propre 2021 de la Nouvelle-Calédonie.

> *Voir le communiqué détaillé « Décisions modificatives du budget ».*

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération n° 202 du 6 août 2012 relative à l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif et la délibération modifiée n° 79 du 15 juin 2005 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme.

> *Voir le communiqué détaillé « Réglementation des produits de vapotage ».*

### **Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant diverses mesures en matière de fonction publique. Ce texte vise à clarifier certaines erreurs matérielles au sein de la réglementation.

## **Arrêtés du gouvernement**

---

### **Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 1,61 million de francs de subventions aux lycées Williama-Haudra et Dick-Ukeiwë afin de financer les frais engagés dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

### **Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les tarifs des prestations des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie (CHT Gaston-Bourret, CHS Albert-Bousquet et CHN) et le montant de la dotation forfaitaire annuelle des actions de soins du programme d'addictologie de l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC) pour l'exercice 2021. Le montant de la dotation forfaitaire annuelle est fixé, pour 2021, à 86,09 millions de francs. Cette somme est répartie à raison de 80 % au titre du Ruamm, soit 68,87 millions de francs, et de 20 % au titre des provinces, soit 17,21 millions (dont 50 % pour la province Sud, 32 % pour la province Nord et 18 % pour la province des îles Loyauté).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif du centre hospitalier spécialisé (CHS) Albert-Bousquet pour l'exercice 2021. Cet arrêté n'avait pu être pris jusqu'alors en raison de l'impossibilité de renouveler son conseil d'administration dans le cadre des affaires courantes du précédent gouvernement.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition du conseil d'administration du centre hospitalier du Nord (CHN). Valentine Eurisouké, représentante titulaire de l'assemblée de la province Nord, le Dr Oliver Kesteman, président de la Commission médicale d'établissement (CME), le Dr Frédéric Rigault, membre élu par la CME et Steeves Teriitehau, représentant de la CAFAT, sont nommés au sein du conseil d'administration du CHN.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé un médecin pour attester auprès du Centre de soins de suite et de réadaptation (CSSR) du statut vaccinal des salariés ou des agents y exerçant. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la délibération n° 44/CP du 3 septembre 2021 qui impose une obligation vaccinale aux personnes qui exercent au sein de certains établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins, tels que le CSSR. Cet établissement ne disposant pas de médecine du travail de manière permanente au sein de sa structure, le Dr Geneviève Mary est agréée afin de remplir cette mission.

### **Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les niveaux de revenus des gestionnaires de réseaux électriques applicables sur la cinquième période tarifaire qui s'étendra du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025. Pour ENERCAL TRANSPORT, ce revenu est fixé à 965 millions de francs, soit une baisse de 22 millions de francs par rapport au revenu perçu aujourd'hui. Pour ENERCAL DISTRIBUTION, il est fixé à 2,83 milliards de francs, soit une hausse de 640 millions de francs. Pour EEC, il est fixé à 3,88 milliards de francs, soit une hausse de 40 millions de francs. Ces décisions font suite à un audit mené en 2019 à la demande de la Nouvelle-Calédonie.

### **Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé la licence d'exploitation de transport aérien public de la société Air Loyauté, pour une durée de douze mois.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'occupation du domaine privé de la Nouvelle-Calédonie au profit de l'Office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT-NC). Pour les besoins de la sécurisation de l'internet calédonien, l'OPT-NC va mettre en place un second câble sous-marin international. Il permettra d'accélérer le déploiement de la fibre optique et de garantir la continuité des communications en cas d'incident sur le câble existant (le Gondawana-1). Ce nouveau câble touchera la Nouvelle-Calédonie au niveau de Nouville. Une conduite souterraine sera construite pour l'acheminer vers les bâtiments techniques. À ce titre, le gouvernement autorise l'OPT-NC à installer les ouvrages nécessaires sur le lot n° 5 et sur une parcelle non cadastrée de la zone des 10 mètres du pourtour de l'île Nou.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la SAS EHPAD MAGNIN au bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement pour la construction d'une maison de retraite pour personnes âgées, à Nouméa. Le montant total de l'investissement s'élève à 2,1 milliards de francs. Le crédit d'impôt sollicité est de 887,56 millions de francs. Cette maison de retraite sera implantée sur le terrain de l'ancienne clinique Magnin, à la Vallée-des-Colons. Elle conservera en son centre la Villa Unger (bâtiment colonial historique de

570 m<sup>2</sup>) autour de laquelle sera construit un bâtiment en forme de U, sur trois étages (4 239 m<sup>2</sup>). Sa capacité d'accueil sera de 100 lits et la durée des travaux s'étalera sur une période de 20 mois. Cette maison de retraite devrait entraîner la création d'environ 55 emplois.

### **Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a suspendu l'activité d'un éducateur sportif auprès d'un public mineur.

### **Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2021-1099/GNC du 11 août 2021 portant ouverture d'un concours interne pour le recrutement dans le corps des cadres supérieurs de santé du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie. Le nombre de postes ouverts est porté de cinq à six.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert des concours sur titres pour le recrutement dans le corps des assistants spécialisés d'enseignement musical (deux postes) du cadre de l'enseignement musical de Nouvelle-Calédonie. Les épreuves auront lieu à compter du 20 décembre 2021 pour le premier concours et du 21 décembre 2021 pour le second concours.

### **Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 13 entreprises et employeurs de maison au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises ou d'employeurs qui n'ont pas pu mettre en place des mesures de prévention pour leur salarié ou leur clientèle durant les périodes de confinement.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 13 entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises confrontées à une baisse d'activité due directement ou indirectement aux périodes de confinement. Cette baisse d'activité peut se traduire par une baisse de clientèle, l'interdiction d'accueil du public, des difficultés d'approvisionnement, l'incapacité du personnel de l'entreprise à accéder à son lieu de travail.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 51 entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises concernées par l'arrêté conjoint prévoyant les fermetures d'établissements durant les périodes de confinement.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 15 entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises dans l'impossibilité de fournir du travail à leurs salariés soit sur le lieu de travail soit en télétravail durant les périodes de confinement.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis une entreprise au bénéfice d'une nouvelle période de prolongation de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'une entreprise qui justifie de difficultés économiques significatives, telles qu'une baisse significative du chiffre d'affaires, une dégradation de la trésorerie ou des pertes d'exploitation.

### **Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 78,75 millions de francs d'aides à 17 sociétés de production audiovisuelle et cinématographique, pour la réalisation de 23 projets (deux fictions, 15 documentaires et séries documentaires et quatre magazines). Ces aides visent à promouvoir le développement de l'industrie cinématographique et audiovisuelle de Nouvelle-Calédonie, à constituer un patrimoine cinématographique et audiovisuel calédonien, à contribuer à la professionnalisation de la filière de l'audiovisuel et du cinéma et à accroître la qualité des productions. Pour rappel, le fonds de soutien à la production audiovisuelle, créé en 2016, est alimenté par les contributions de la Nouvelle-Calédonie, la province Sud, la province Nord, la province des Iles, Canal +, l'OPT, NC la lère et Offratel-Lagoon.

## **Arrêtés de nomination**

---

### **Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement, avec Yannick Slamet et Thierry Santa, membres du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé les fonctions de Philippe Rieux en qualité de chef du service de la protection sociale de la direction des Affaires sanitaires et sociales, par intérim.

### **Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Philippe Palombo en qualité de directeur du centre hospitalier spécialisé Albert-Bousquet.

### **Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé les fonctions de Jean-Claude Gouhot en qualité de directeur de l'Aviation civile.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé les fonctions de Marc Balland en qualité de chef du service de la sécurité de l'aviation civile de la direction de l'Aviation civile.

### **Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement, avec Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Alexandre Brianchon en qualité de directeur adjoint de la direction des Ressources humaines et de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie.

### **Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Riccardo Douyere-Salatin en qualité de chef du service de la législation civile et commerciale de la direction des Affaires juridiques.

## **Arrêtés de désignation**

---

### **Au visa de Christopher Gygès, avec Joseph Manauté, membres du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein de l'Agence calédonienne de l'énergie (ACE). Philippe Michel remplace Thierry Cornaille en qualité de titulaire et Emmanuelle Khac remplace Philippe Michel en qualité de suppléante.

\* \*  
\*

## **Examen de dossiers de ressortissants étrangers**

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une autorisation de travail et en a renouvelé quatre.

## **Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie**

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret portant extension en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie du décret n° 2019-920 du 30 août 2019 fixant les conditions de désignation des directeurs des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation et modifiant des dispositions du code de l'éducation relatives à l'outre-mer.

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Joseph Manauté**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.